



DAVID HUYNH

Clamart, le 26 février 2026

LETTRE AUX RIVERAINS DE LA PARTIE MOYENNE ET HAUTE DE L'AVENUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT

Madame, Monsieur,

En tant que candidat à l'élection municipale, j'ai été saisi le 19 janvier dernier d'une demande de prise de position sur l'aménagement futur de l'avenue Jean-Baptiste Clément sur ses parties moyenne et haute, mis à l'arrêt après une première phase de travaux (partie basse).

Afin de mieux appréhender la situation sur les différentes parties de l'avenue, nous nous sommes rendus sur place avec mon équipe, le mercredi 21 janvier afin d'évaluer les besoins d'aménagement, les contraintes techniques, le nombre de places de parkings existants, les dimensions de la chaussée plus ou moins large en fonction de la portion, certaines impasses particulièrement denses en logements, la vitesse des véhicules, les vibrations et le bruit générés par le trafic...

Par la suite, une rencontre a eu lieu le 30 janvier afin d'échanger directement avec des représentants des riverains et parfaire notre connaissance du dossier.

Au regard de notre analyse de la situation, de nos orientations en matière d'aménagement des mobilités actives à Clamart, nous vous confirmons les priorités suivantes concernant l'aménagement :

- Assurer la sécurité de circulation pour tous sur une avenue où la vitesse constatée de beaucoup de véhicules est excessive (bien supérieure aux 30 km/h maximum autorisés).
- Réaliser un aménagement cyclable qui renforce la sécurité des cyclistes et la continuité du réseau cyclable de Clamart.

Faire mieux et autrement !
Solidarité, écologie et démocratie

MUNICIPALES
15-22 MARS 2026



contact@clamart-ensemble.fr



clamart-ensemble.fr



clamartensemble



@clamartensemble

- Conserver (et/ou réaffecter) un maximum de places de stationnement pour permettre aux prestataires (santé, alimentation, livraisons) de ne pas perturber le trafic et aux riverains de pouvoir se garer dans des conditions correctes (nombre de places / distance par rapport aux logements).
- A l'occasion des travaux d'aménagement, investir sur des équipements durables qui limitent les nuisances (bruit, vibrations notamment).

Compte tenu de ce rappel voici les pistes de travail sur l'aménagement de l'avenue, qui devront être précisées par des études techniques approfondies :

- Aménager des équipements permettant de limiter la vitesse : ralentisseurs, passages piétons plus nombreux, configuration des quelques virages dangereux ;
- Continuer la piste cyclable montante en l'élargissant pour la rendre véritablement sûre pour tous, notamment en installant des séparateurs physiques là où ils n'entraînent pas de suppression de places de stationnement ;
- **Envisager de préférence une piste cyclable en descente sur la rue de Bièvres.**

En effet, l'étroitesse de la voirie à certains endroits rend illusoire la réalisation de 2 pistes cyclables (aux normes) sur la totalité de l'avenue J.B. Clément. En revanche, sur la partie basse de l'avenue, déjà aménagée, les données techniques (largeur de voie, profil des habitations) ont permis d'installer 2 pistes cyclables ;

- Rénover le revêtement de la chaussée, dégradé et bruyant à certains endroits (d'autant plus que la vitesse des véhicules est élevée) ;
- A titre secondaire, étudier la possibilité d'aménager des places de parking au revêtement perméable.

De plus, en termes de méthode en tant que candidat à la mairie, je souhaite mener une concertation réelle qui implique et engage les riverains, mette à disposition toutes les informations nécessaires à une prise de décision éclairée, réserve aux riverains le choix final sur une ou plusieurs propositions en cas d'alternative et dans la limite des contraintes techniques et administratives connues.

Cette concertation vise à intégrer dans le projet d'aménagement les besoins exprimés par les riverains au plus près des situations spécifiques :

Faire mieux et autrement !
Solidarité, écologie et démocratie

MUNICIPALES
15-22 MARS 2026



contact@clamart-ensemble.fr



clamart-ensemble.fr



clamartensemble



@clamartensemble

- La nécessité de maintenir des stationnements à proximité des grands ensembles de logements aux abords de l'avenue,
- Places réservées aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR),
- Places dédiées aux livraisons bien qu'il soit souhaitable de développer le nombre de points de dépôts de livraison à proximité,
- Maintien et accessibilité du maximum de places de parking notamment aux abords des logements collectifs

En conséquence, je m'engage à revoir en profondeur le projet d'aménagement sur la partie moyenne et haute de l'avenue Jean-Baptiste Clément en fonction des éléments mentionnés plus haut.

Vous pouvez compter sur mon engagement pour faire de la qualité de vie et d'une concertation de qualité à Clamart, et dans votre quartier, une de mes priorités.

Bien à vous,

David HUYNH
Conseiller municipal
Candidat à la Mairie de Clamart



Faire mieux et autrement !
Solidarité, écologie et démocratie

MUNICIPALES
15-22 MARS 2026



contact@clamart-ensemble.fr



clamart-ensemble.fr



[clamartensemble](https://www.facebook.com/clamartensemble)



[@clamartensemble](https://www.instagram.com/clamartensemble)